



**Nicole Bonnefoy,  
Sénateur de la Charente**

Paris, le 17 novembre 2010

**Nicole Bonnefoy interpelle le Gouvernement au sujet de la fermeture annoncée de la trésorerie de Saint-Amant-de-Boixe**

Nicole Bonnefoy, sénateur de la Charente, a posé une question orale au Ministre du budget, le 16 novembre 2010, au sujet de la fermeture annoncée au 31 décembre 2010, de la trésorerie de Saint-Amant-de-Boixe.

Elle a rappelé que l'annonce de cette fermeture avait été très mal perçue par la population et les élus et, qu'après délibération, plusieurs communes du canton s'étaient prononcées contre cette mesure.

Elle a précisé que le projet de rattacher cette trésorerie à celle de Mansle entraîneraient des coûts onéreux de déplacement pour toutes les opérations de guichet ou toutes demandes de renseignements, tout en pénalisant tous ceux qui ne peuvent se déplacer facilement.

Nicole Bonnefoy s'étonne de la réponse donnée par M. Georges Tron, qui palliait l'absence de M. Baroin. En effet, le Ministre a précisé qu' « *une concertation locale a été menée avec le préfet et les élus locaux, dans le cadre d'une possible fermeture de la trésorerie de Saint-Amant-de-Boixe* » et qu'il avait donc été « *envisagé un regroupement des services sur la trésorerie de Mansle, distante de seulement huit kilomètres* ».

De plus, M. François Baroin aurait demandé « **à ses services de proposer aux treize communes concernées par la fermeture de la trésorerie de Saint-Amant-de-Boixe d'exprimer leur préférence pour un regroupement alternatif sur les communes de Rouillac ou de Gond-Pontouvre** ».

**Nicole Bonnefoy n'a pas manqué de rappeler qu'aucune concertation n'avait été menée** et que la trésorerie de Mansle était déjà surchargée de travail.

Elle déplore, une fois de plus, la politique actuelle du Gouvernement qui consiste à fermer, un à un, l'ensemble des services publics de proximité pourtant, indispensable au développement et à la cohésion de nos territoires.

**Nicole Bonnefoy a appelé M. le Ministre à revenir sur cette décision purement comptable, qui va porter préjudice aux communes et aux citoyens.**